



CGT-USPATMI  
☎ : 06.16.36.17.45  
✉ : [prefectures@cgt.fr](mailto:prefectures@cgt.fr)

## MAIS QUE VIENT FAIRE LA GESTION DE CRISE DANS L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ?

### Quelques questions que nous suscite la note du DRH MI du 19 février 2019

Le DRH du Ministère de l'intérieur vient d'envoyer une note aux préfet-e-s au sujet d'une modification du compte-rendu de l'entretien professionnel (CREP).

Grâce à cette note embarrassée et adressée en pleine campagne d'évaluation, on apprend, ce qui avait échappé à la plupart des évaluateurs-évaluatrices et des évalué-e-s, qu'en première page du CREP version 2019, telle une question préalable, figure la question suivante :

**« Souhaitez-vous être volontaire pour intégrer un vivier afin de renforcer les services du ministère de l'intérieur en cas de situation de crise ?----- oui non »**

Logiquement, le vivier est armé depuis très longtemps notamment avec les effectifs des cabinets et SIDPC.

Le PPNG a entraîné une réorganisation de la gestion de la sécurité, notamment à travers la création d'un service préfectoral de sécurité, regroupant les SIDPC et la gestion de crise de la sécurité intérieure. L'organisation était aussi revue en trois niveaux : 1) le service de sécurité de la préfecture ; 2) le vivier COD de la préfecture ; 3) la réserve civile (composés d'anciens cadres SIDPC ou de fonctionnaires à la retraite).



Apparut alors la notion de vivier, c'est à dire un ensemble de cadres volontaires, susceptibles de relayer leurs collègues en temps de crise. Pour mettre en place ce vivier, une cartographie des compétences requises devait être réalisée par les chef-fe-s de service en charge de la sécurité, en liaison avec les services RH. La condition de la disponibilité quasi-immédiate tant pour la période de crise que pour la formation, était essentielle. Certain-e-s agent-e-s ont déjà été plusieurs fois sollicité-e-s dans leur carrière pour intégrer le vivier.



Mais on voit que ces derniers mois, l'administration a dû faire face à des crises auxquelles elle n'a pas pu apporter les réponses adéquates, en raison d'un problème d'organisation. Les viviers constitués n'ont pas suffi pour des crises graves : les événements de Mayotte, l'ouragan Irma à Saint Martin et Saint Barthélémy, les inondations de l'Aude, ... .

Le ministère n'a pas rajouté à sa liste d'exemple les mobilisations des WE Gilets Jaunes qui se déroulent depuis le 17 novembre. Pourtant, les agents-e-s des services de sécurité et du COD ont bien été récompensé-e-s pour leur investissement supplémentaire par le versement d'une prime exceptionnelle en février. Ce qui a révélé aussi en interne que le vivier n'était peut-être pas suffisant en cas d'une mobilisation dans la durée.

Être appelé-e pour aller en préfecture alors qu'on fait partie du vivier n'est pas une bonne nouvelle en soi car cela veut dire qu'il y a une crise environnementale, technologique, sociale, sécuritaire en cours. Des civils risquent d'être victimes. Il faut les protéger et donc qu'il faut coordonner la réaction de l'État afin de sauver un maximum de biens et de personnes (oui c'est toujours classé dans cet ordre, les richesses sont prioritaires sur la vie des gens).

Les départs en retraite, la constante réduction des effectifs et les constantes réorganisations suite aux retours d'expérience de gestion de crise récentes, entraînent de la part du MI cette consultation large et systématique à travers l'Entretien d'évaluation pro. La simple recherche de « profils » par les services RH ne suffit donc plus. Cela signifie que le fait discrétionnaire, la sélection de certain-e-s agent-e-s, essentiellement des cadres, n'est plus en mesure d'être mise en œuvre de manière fluide, et que désormais tout-e agent-e peut intégrer le vivier.

Ici on constate que la dégradation du service public, au travers de cette question apparemment anodine, est désormais au bout de sa logique. En cas de crise majeure (pandémie, accident nucléaire, accident climatique, inondation, incendie, tornade, grève générale – celle là on l'espère et les CGTistes ne seraient de toute façon pas appelé-e-s ...), les services de l'État ne seront pas à la hauteur, faute de ressources en personnels suffisantes.

Le risque aux populations est donc plus important. C'est cela que traduit cette question, qui n'est donc pas si anodine que cela pour être « glissée » dans l'Entretien d'évaluation pro. On n'est pas dans une expression syndicale, on est dans une expression Politique et ici il s'agit bien de la vie de la cité, de la sécurité publique, qui sont en danger.



Cette question a déjà, on le voit, entraîné une réponse de l'administration à destination de l'ensemble des chef-fe-s de service. Cela signifie que la question de la gestion de crise en dimensionnement humain n'est pas claire dans la tête des dirigeant-e-s.

On voit ainsi se glisser dans l'Entretien d'évaluation pro des éléments de gestion qui n'ont rien à voir avec l'évaluation de l'agent-e. Et pourtant, ces éléments posent question.



La CGT va donc écrire au Ministre de l'Intérieur pour demander que dans le cadre de l'Entretien d'évaluation pro toute question n'ayant aucun rapport avec l'évaluation en soit retirée. En effet, si deux agent-e-s sont en compétition pour une mutation ou un avancement, que les deux entretiens sont exactement identiques mais que l'un-e est volontaire pour le vivier et l'autre non, tout cela n'aura t-il réellement aucun impact sur la décision de la CAP ? La CGT posera la question au ministre et nous vous rendrons destinataires de sa réponse.

La CGT n'est bien sûr pas opposée à la constitution de viviers sur la base du volontariat des agent-e-s, qui auront ainsi une formation et, si elles-ils sont appelé-e-s, vivront une expérience professionnelle atypique.

Mais nous serons fermes sur ce point : **l'appel à volontariat ne doit pas figurer dans l'introduction du CREP.**